



3 septembre 2021

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les membres du personnel du Siège

Objet : **Dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale**

1. La présente circulaire vise à fournir des informations d'ordre général concernant les dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale (voir annexe).
2. Veuillez noter qu'à compter de 2022, les dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant les réunions de haut niveau et le débat général des futures sessions de l'Assemblée générale ne seront plus communiquées au moyen d'une circulaire mais par d'autres canaux.

* Date d'expiration : 2 octobre 2021.



Annexe

Dispositions régissant l'accès au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant les réunions de haut niveau et le débat général de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. Le débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session se déroulera du mardi 21 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021, conformément à la résolution [57/301](#) de l'Assemblée générale.
2. La séance hybride « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable », organisée par le Secrétaire général, aura lieu le lundi 20 septembre.
3. Le Secrétaire général rencontrera les chefs d'État et les chefs de gouvernement à l'occasion d'une cérémonie de bienvenue qui se tiendra le mardi 21 septembre.
4. La Réunion de haut niveau consacrée à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban se tiendra le mercredi 22 septembre, conformément à la résolution [75/237](#).
5. La réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires aura lieu le mardi 28 septembre, conformément aux résolutions [72/251](#) et [75/45](#).

II. Accès à l'enceinte du Siège

6. Compte tenu des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux fins de la stricte application des recommandations qui visent à garantir que les installations du Siège de l'ONU soient occupées et utilisées en toute sécurité, il est demandé aux chefs de département de n'autoriser que les membres de leur personnel dont la présence est nécessaire au bon déroulement des réunions à se rendre dans l'enceinte. L'Organisation restera fermée au public, visites guidées comprises, pendant toute la période du débat général et des réunions de haut niveau, du mardi 21 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021 au soir. La réouverture au public et la reprise des visites guidées seront annoncées ultérieurement.
7. Durant la fermeture du Siège au public, les fonctionnaires seront priés de prendre les dispositions voulues pour rencontrer leurs visiteurs ou invités ailleurs qu'au Siège. Le guichet d'accueil sera transféré de la salle des pas perdus de l'Assemblée à l'entrée du bâtiment de l'UNITAR située sur la 45^e Rue, à l'angle de la 1^{re} Avenue. Ces dispositions resteront en vigueur pendant toute la durée des réunions de haut niveau et du débat général de l'Assemblée générale.
8. Les fonctionnaires, les représentants des États Membres et les représentants des médias accrédités autorisés à pénétrer dans l'enceinte du Siège ne seront admis que sur présentation d'une carte d'identité ou d'un laissez-passer de l'ONU en cours de validité.
9. Les personnes présentes dans l'enceinte du Siège pendant la période du débat général devront se conformer aux protocoles de sécurité renforcés, qui imposent notamment le port du masque. En outre, le port de la carte d'identité ONU devra être strictement appliqué. Celle-ci devra être portée de manière visible sur les vêtements afin de faciliter la vérification et de réduire les retards injustifiés.

10. Pour que la sécurité de toutes les parties concernées puisse être assurée, il importe de préserver l'intégrité des cartes d'identité ONU, qui donnent un droit d'accès à leur titulaire. Il est rappelé aux titulaires d'une carte d'identité ONU que l'usage de leur carte, qui ne peut être ni transférée ni cédée, leur est exclusivement réservé. Les services de sécurité confisqueront toute carte dont il aura été déterminé qu'elle est utilisée à des fins autres que celles prévues.

11. Il incombe aux titulaires d'une carte d'identité ONU de s'assurer que leur carte est valide. Les cartes qui sont arrivées à expiration seront remplacées par le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sécurité et de la sûreté, sur présentation d'une demande signée par un(e) fonctionnaire(e) compétent(e).

12. Les fonctionnaires qui se présenteront sans leur carte d'identité ONU (s'ils l'ont oubliée chez eux, par exemple) seront aiguillés vers le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, où ils pourront se faire délivrer une carte d'accès journalière, après vérification de la validité de leur carte dans le système.

13. Tous les paquets seront inspectés par les services de sécurité à tous les points d'entrée. Il est donc déconseillé aux fonctionnaires et au personnel accrédité auprès de l'Organisation d'apporter des objets superflus pendant cette période.

14. Pour toutes les délégations gouvernementales (États Membres ou observateurs), les cartes d'identité ONU seront délivrées au bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité. Les agents nationaux de sécurité qui accompagnent des chefs d'État ou de gouvernement sont priés d'adresser toute question concernant les cartes d'identité ONU au capitaine Eric Bramwell, du Groupe des services spéciaux, au 212 963 7531.

15. L'accès aux locaux de l'Organisation des Nations Unies sera refusé à toute personne non inscrite sur la liste des titulaires d'une carte d'identité ONU dont la présence a été autorisée pendant les réunions de haut niveau et le débat général de l'Assemblée générale.

16. Prière d'adresser toute question concernant les mesures de sécurité au Chef du Service de la sûreté et de la sécurité du Siège, Michael Browne, par l'intermédiaire de la capitaine Charlene Wilson, du Groupe de l'organisation de la sécurité pour les événements, au 212 963 7028, ou de l'inspecteur Bernard Robinson, au 212 963 7531.

III. Heures d'ouverture des entrées pour piétons pendant les réunions de haut niveau et le débat général de l'Assemblée générale

17. Les heures d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivantes :

42 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue :	24 heures sur 24 (Fermée le 26 septembre)
46 ^e Rue et 1 ^{re} Avenue :	De 6 heures à la fermeture des bureaux (Fermée le 26 septembre)

IV. Accès des personnes étrangères à l'Organisation

18. Pendant la période du débat général, les coursiers extérieurs, les proches des fonctionnaires, les visiteurs et les invités ne pourront accéder aux locaux du Siège. La réouverture des locaux à ces personnes sera annoncée à une date ultérieure.

19. Pendant les réunions de haut niveau, l'accès à l'enceinte de l'ONU sera réservé exclusivement aux membres des délégations et à leurs collaborateurs ; aux membres du personnel du Secrétariat de l'ONU et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies ; aux représentants des médias accrédités ; aux prestataires de services agréés munis d'une carte d'identité ONU.

V. Fermeture de la 1^{re} Avenue et points de passage piétonniers

20. En raison des mesures de sécurité renforcées qui seront prises dans toute la ville de New York et au Siège, la 1^{re} Avenue sera fermée à la circulation des véhicules de la 42^e à la 48^e Rues, du dimanche 19 septembre 2021 au samedi 25 septembre 2021, seuls étant admis les cortèges motorisés escortés. Si les circonstances le permettent, les autorités de police du pays hôte pourront éventuellement assouplir ces restrictions.

21. Les points de passage piétonniers des 42^e, 46^e et 49^e Rues ne pourront être franchis que sur présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité et seront brièvement fermés à différents moments de la journée en raison de l'arrivée ou du départ des cortèges motorisés. Il appartient donc à chacun de se ménager le temps supplémentaire nécessaire pour se rendre à pied jusqu'au Siège.

VI. Cortèges motorisés escortés

22. Les cortèges motorisés escortés pénétreront dans l'enceinte du Siège par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue et déposeront leurs passagers sous l'auvent qui est devant l'entrée des délégués. Ils quitteront le Siège par la sortie située sur la 1^{re} Avenue au niveau de la 45^e Rue. Leurs déplacements dans l'enceinte de l'ONU seront réglementés par le Service de la sécurité et de la sûreté et coordonnés en concertation avec le pays hôte.

VII. Cortèges motorisés non escortés

23. Les véhicules non escortés pourront déposer leurs passagers au point de passage pour piétons situé à l'intersection de la 46^e Rue et de la 1^{re} Avenue, après avoir présenté une carte d'identité ONU en cours de validité et la vignette UNGA76 délivrée par l'Administration du garage au poste de contrôle des véhicules situé à l'angle de la 46^e Rue et de la 2^e Avenue.

VIII. Accès par les entrées des 42^e, 45^e et 46^e Rues

24. Les fonctionnaires, y compris les détenteurs d'un laissez-passer, les prestataires de services agréés et les correspondants résidents (sans matériel) qui sont autorisés à entrer dans l'enceinte du Siège et qui, pour des raisons de service, sont appelés à se rendre dans le bâtiment du Secrétariat, dans des espaces autorisés du bâtiment de l'annexe sud ou dans le bâtiment de la Bibliothèque devront continuer à utiliser l'entrée du personnel située à la 42^e Rue.

25. Les stagiaires appelés à assurer des tâches essentielles dans le bâtiment du Secrétariat pendant la période de sécurité renforcée devront également utiliser l'entrée du personnel située au niveau de la 42^e Rue.
26. Les hauts fonctionnaires de l'Organisation titulaires d'une carte d'identité de couleur or qui souhaitent emprunter l'entrée située au niveau de la 46^e Rue devront utiliser le point de passage de la 46^e Rue.
27. Les fonctionnaires et prestataires de services agréés titulaires d'une carte d'identité ONU en cours de validité et d'une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière (avec indication des dates, des horaires et de la salle de réunion) par l'organisateur de celle-ci seront soumis à un contrôle avant d'être autorisés à entrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale ou le bâtiment des conférences et devront utiliser l'entrée située à la 46^e Rue.
28. Ceux qui rencontreraient des difficultés à franchir un point de passage contrôlé par les autorités du pays hôte pour se rendre dans les locaux du Siège ou dans tout autre bâtiment annexe se situant dans les zones bouclées devront s'adresser aux agents de sécurité de l'ONU affectés aux points de passage. Ils pourront également s'adresser au guichet du Groupe des renseignements et de la réception, situé provisoirement dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR.
29. Les membres de la presse et les correspondants résidents transportant du matériel utiliseront l'entrée située à la 46^e Rue.
30. Les entrées pour piétons seront fermées le dimanche 26 septembre 2021. Les fonctionnaires qui voudront se rendre dans le bâtiment du Secrétariat pourront utiliser l'accès piétonnier adjacent à l'entrée des véhicules de la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue.
31. L'entrée des délégués à la 45^e Rue ne sera ouverte que pour la sortie des cortèges motorisés escortés par la police.

IX. Zones d'accès réservé

32. Durant le débat général et les réunions de haut niveau, du 20 septembre au 1^{er} octobre 2021, l'accès aux zones d'accès réservé ne sera ouvert qu'aux personnes portant une carte d'identité ONU et la carte d'accès secondaire appropriée et/ou une carte d'accès spéciale délivrée pour une réunion particulière. Les stagiaires n'auront pas accès aux zones réservées.
33. Les zones réservées aux réunions bilatérales sont situées dans la salle des pas perdus de l'Assemblée générale. Réservées aux délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service, elles ne seront accessibles que sur présentation d'une carte d'accès secondaire et ouvriront 15 minutes avant chaque réunion bilatérale prévue.
34. En vue de faciliter l'accès à la salle GA-200, une carte d'accès secondaire sera délivrée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences aux personnes qui sont appelées à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions ou attributions. Les agents de sécurité n'autoriseront l'accès à la salle qu'aux personnes munies des cartes requises et ayant une raison légitime de s'y rendre.

X. Accès des membres des médias

35. Un nombre limité de représentants des médias munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité seront escortés par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias jusqu'aux emplacements qui leur sont réservés dans la salle de l'Assemblée générale, jusqu'à l'arrière du hall du bâtiment de l'Assemblée générale et jusqu'à l'entrée réservée aux représentants, sans accréditation supplémentaire.

36. Les membres des médias et les correspondants résidents transportant du matériel doivent emprunter l'entrée située sur la 46^e Rue, présenter une carte d'identité ONU en cours de validité et se soumettre aux contrôles de sécurité avant d'accéder au bâtiment. Les personnes ayant besoin d'une accréditation supplémentaire sont priées de contacter le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, au 212 963 6934.

37. Il sera possible d'accéder au centre des médias situé dans la Salle de conférence F du bâtiment de l'Assemblée générale, qui sera accessible par l'esplanade des visiteurs, en empruntant les portes offertes par le Canada puis en descendant les escaliers menant à la zone GA-1B où se trouvent les boutiques de souvenirs. Pour arriver au bureau de liaison avec les médias situé au 3^e étage du bâtiment de l'Assemblée générale, il faudra emprunter la rampe qui est du côté est du bâtiment de l'Assemblée générale, puis l'escalier situé dans le couloir.

38. Un bureau de liaison avec les médias sera également installé au 3^e étage du bâtiment des conférences ; des fonctionnaires accompagneront les membres de la presse jusqu'aux emplacements qui leur sont réservés dans les salles de conférence.

39. Les membres des médias doivent être escortés à tout moment par des fonctionnaires du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias pour accéder au bâtiment de l'Assemblée générale et aux zones réservées du bâtiment des conférences.

40. Pour tout autre accès au bâtiment de l'Assemblée générale et au bâtiment des conférences, un contrôle supplémentaire sera nécessaire.

XI. Groupe des cartes d'accès et d'identité

41. Le bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (au 320 East 45th Street, entre la 1^{re} et la 2^e Avenues), est ouvert aux fonctionnaires et aux membres des délégations.

42. En raison du maintien des restrictions d'accès liées à la pandémie, la production de cartes d'accès et de cartes d'accès spéciales pour des réunions particulières pour les organisations non gouvernementales est temporairement suspendue pour la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

43. Les jours et heures d'ouverture du bureau du Groupe des cartes d'accès et d'identité seront les suivants :

<i>Date</i>	<i>Heures d'ouverture</i>
Du lundi 13 au vendredi 17 septembre	9 heures-16 heures
Les samedi 18 et dimanche 19 septembre	9 heures-17 heures
Du lundi 20 au vendredi 24 septembre	8 heures-16 heures
Les samedi 25 et dimanche 26 septembre	Fermé
Du lundi 27 septembre au vendredi 1 ^{er} octobre	8 heures-16 heures

XII. Fermeture du garage de l'ONU

44. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé à partir de 20 heures, le dimanche 19 septembre 2021, et tous les véhicules devront alors avoir été sortis pour permettre l'accès des contrôles de sécurité.

45. Les véhicules autorisés pourront de nouveau accéder au garage dès 4 heures le lundi 20 septembre, en utilisant l'entrée de la 48^e Rue et la sortie de la 42^e Rue, et ce, 24 heures sur 24, du 20 septembre au 1^{er} octobre. Il s'agit là d'une modification des modalités normales d'accès au garage du Siège. Les 25 et 26 septembre, l'entrée de la 48^e Rue et la sortie de la 42^e Rue seront fermées. Les fonctionnaires pourront accéder au garage par l'entrée située sur la 1^{re} Avenue, au niveau de la 43^e Rue.

46. Durant le débat général et les réunions de haut niveau, l'accès et la sortie des véhicules par l'entrée située à la hauteur de la 43^e Rue seront réservés, comme indiqué au paragraphe 54 ci-dessous.

XIII. Autres lieux de stationnement durant la fermeture du garage

47. Des places de stationnement seront réservées aux fonctionnaires qui n'auront plus accès au garage à compter du dimanche 19 septembre 2021 à 20 heures, des deux côtés de la 1^{re} Avenue entre les 50^e et 57^e Rues. Les véhicules dûment identifiés pourront y stationner du dimanche 19 septembre à 20 heures au lundi 20 septembre à 8 heures.

48. Une vignette spéciale de stationnement délivrée par l'Administration du garage devra être placée sur le tableau de bord du véhicule à l'intention des autorités du Gouvernement hôte. Le stationnement devant un arrêt d'autobus ou une borne d'incendie et le stationnement en double file sont interdits.

XIV. Stationnement dans le garage de l'ONU

49. Les fonctionnaires utilisant le garage de l'ONU sont informés qu'en raison de l'arrivée ponctuelle de cortèges de véhicules au garage, l'entrée du garage sera fermée à certaines périodes.

50. Le stationnement sera limité afin d'aider le personnel dont la présence au Siège est requise pendant cette période. L'accès au garage se fera sur simple présentation d'une carte d'identité ONU en cours de validité. Bien qu'aucun permis de stationnement ne soit exigé pendant cette période, le nombre de places étant limité, seuls les fonctionnaires dont la présence est essentielle sont invités à utiliser le garage. Les passagers d'un véhicule non munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront en sortir au point de contrôle, avant qu'il ne pénètre dans l'enceinte de l'ONU.

51. Tous les véhicules entrant dans l'enceinte de l'ONU seront fouillés. Il est donc demandé de transporter le moins de choses possible dans les véhicules, afin de faciliter et d'accélérer ce contrôle.

52. Les vélos et autres moyens de locomotion individuels légers ne sont pas autorisés durant la période du débat général et les réunions de haut niveau.

53. En raison des restrictions de circulation, les fonctionnaires sont vivement encouragés à emprunter les transports en commun du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021.

XV. Accès et circulation au niveau du rond-point du Secrétariat et du portail de la 43^e Rue

54. L'espace de manœuvre étant très limité au rond-point du Secrétariat et dans l'allée des délégués, des contrôles stricts y seront mis en place pour faciliter la gestion de la sécurité et éviter un encombrement et des retards excessifs pour les véhicules des membres des délégations et d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau, ainsi que pour les cortèges motorisés. L'accès à l'enceinte par le portail situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue sera réservé aux cortèges motorisés escortés par les forces de l'ordre du pays hôte.

55. Le plan de circulation permettant aux véhicules autorisés de quitter le rond-point du Secrétariat par le portail de la 45^e Rue, de 9 heures à 19 heures, les jours de semaine, reprendra le lundi 4 octobre 2021, l'accès se faisant par le portail situé sur la 1^{re} Avenue à la hauteur de la 43^e Rue en dehors des heures normales et le week-end.

XVI. Accès au garage de l'ONU

56. Pour stationner dans le garage de l'ONU, les véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationnement valide devront suivre des dispositions particulières du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021, de 18 heures à 6 heures, comme suit :

a) **Circulation sur la 1^{re} Avenue en direction du nord.** Les véhicules particuliers remontant la 1^{re} Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain qui va de la 41^e Rue à la 49^e Rue. À la sortie de ce passage souterrain, ils devront faire demi-tour, redescendre la 1^{re} Avenue (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) jusqu'à la 48^e Rue, puis tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage de l'ONU par le personnel de sécurité ;

b) **Circulation sur la FDR Drive en direction du sud.** Les véhicules particuliers circulant en direction du sud sur la FDR Drive quitteront celle-ci à la hauteur de la 49^e Rue en direction de la 1^{re} Avenue, sur laquelle ils devront tourner à gauche (à contresens, la circulation étant réglée par la police new-yorkaise) et prendre la file de gauche jusqu'à la 48^e Rue. Il leur faudra alors tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi ils seront autorisés à entrer dans le garage de l'ONU par le personnel de sécurité.

57. Les conducteurs de véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationner dans le garage de 6 heures à 18 heures devront passer par la sortie de la 49^e Rue et de la FDR Drive, du lundi 20 au lundi 27 septembre, comme suit :

a) **Circulation sur la 1^{re} Avenue en direction du nord.** Les véhicules particuliers remontant la 1^{re} Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain de la 1^{re} Avenue (qui commence à la 41^e Rue). À la sortie du passage souterrain, à la 49^e Rue, ils devront tourner à droite au feu et se diriger vers l'est, à contresens, dans la voie de droite, qui sera matérialisée par des cônes de circulation. Il leur faudra ensuite suivre les autres véhicules jusqu'au poste de contrôle des véhicules situé sur la voie de desserte (près de l'aire de jeu) menant à l'entrée du garage à la hauteur de la 48^e Rue ;

b) **Circulation sur la FDR Drive en direction du sud.** À la sortie de la 49^e Rue, les véhicules venant du nord par la FDR Drive tourneront à gauche sur la file intérieure de la voie de desserte (près de l'aire de jeu), de manière à gagner le poste de sécurité situé à l'entrée du garage ;

c) **Véhicules arrivant par le nord (autrement que par la FDR Drive) ou venant du côté ouest de Manhattan.** Les véhicules arrivant par le nord (autrement que par la FDR Drive) ou venant depuis l'ouest de Manhattan devront emprunter le passage souterrain de la 1^{re} Avenue, dont l'entrée est à la hauteur de la 41^e Rue. Pour entrer dans le passage souterrain, les véhicules descendant la 2^e Avenue devront prendre la 39^e Rue ou l'une des rues situées au sud de celle-ci en direction de l'est pour rejoindre la 1^{re} Avenue. À la sortie du passage souterrain, il leur faudra suivre les indications données à l'alinéa a) ci-dessus.

